

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 03 février 2026
Délibération n° 2026-01

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres
En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
27/01/2026

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 03 février à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBOU, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Véronique ALIX, Julien FENES, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGIER

Excusés représentés : Boubou SOW pouvoir à Didier CHARNET, Virginie BUISSON pouvoir à Vanessa MALONGA, Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Florence LEBOU, Thibault MANCHON pouvoir à Marianne DURANTON, Yannick LEMAIRE pouvoir à Jean-Michel BRUN, Marlène LATOUR pouvoir à Isabelle LEPERS, Pierre SPINOSA pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Absents : Boubou SOW, Virginie BUISSON, Nelly REGEAMORTEL, Thibault MANCHON, Yannick LEMAIRE, Marlène LATOUR, Pierre SPINOSA

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

Objet : Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires et ses annexes pour l'exercice 2026 du budget principal

Le Conseil municipal

Vu la Loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR),

Vu la Loi n°2018.991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire & comptable M57,

Vu la Commission des finances en date du 31 janvier 2026,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et l'état du Personnel,

Considérant le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026, dont annexes, présenté aux membres du Conseil municipal,

Considérant le débat qui s'est tenu concernant ce rapport d'orientations budgétaires 2026, y compris ses annexes,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et de ses annexes pour l'exercice 2026 du budget principal de la commune de Morsang-sur-Orge sur la base desquels se tient le débat d'orientations budgétaires.

PREND ACTE de la tenue du débat sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et de ses annexes pour l'exercice 2026 du budget principal de la commune de Morsang-sur-Orge.

PRÉCISE que l'objet de la délibération est le vote à la suite du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires et de ses annexes pour l'exercice 2026 du Budget principal de la commune de Morsang-sur-Orge,

DIT que le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2026, et ses annexes, sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et au Président de l'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite NOTRe.



Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale